

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 9 Décembre 2021**

Date de convocation : 2 décembre 2021

Aujourd'hui neuf décembre deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à l'Espace Saint-Patrice, 1 Rue du Marché à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Julien GODEY – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) – Mme Isabelle BOUDARD (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) donne pouvoir à M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) donne pouvoir à M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

**Absents excusés :** M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**).

**Absents excusés remplacés :** M. Roger GUCCIARDI remplacé par Mme Nathalie BAZEILLE (**Ryes**).

**Absents :** Mme Christelle BASLEY – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**).

**Secrétaire de séance :** M. Patrice FOLLIOU  
**Secrétaire auxiliaire :** M. Erwan GOUEDARD

---

Le compte rendu du conseil du 21 octobre 2021 a été adopté.

N° 01

**OBJET : Installation d'un nouveau membre du Conseil Communautaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'installer** Monsieur Julien GODEY au sein du Conseil Communautaire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la ville de Bayeux relative à la mise à disposition d'équipements, de prestations de services et de personnels communaux pour l'année 2021.**

Messieurs Patrick GOMONT et Arnaud TANQUEREL ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention, telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 03

**OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Adoption de nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Monsieur Julien GODEY ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** les nouveaux tarifs tels que présentés en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

**OBJET : Mutualisation des Services Techniques – Création d'un service commun Bâtiment.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe de création d'un service commun « Bâtiment » entre la Ville de Bayeux et la Communauté de communes Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention portant création du service qui est jointe en annexe.

N° 05

**OBJET : Mutualisation – Mise en œuvre du schéma de mutualisation – Assistance technique à la commune de Port-en-Bessin – Huppain.**

Monsieur Christophe VAN ROYE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame Nelly RAFFIN et Monsieur Fernand PORET s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la conclusion d'une convention d'assistance avec la commune de Port-en-Bessin – Huppain ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

**OBJET : Marchés Publics – Attribution du marché de travaux courants sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et divers.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** l'attribution du marché de travaux courants sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et divers pour le groupement de commandes Bayeux Intercom/SMAEP de Maisons-Commes-Port-en-Bessin-Huppain conformément au corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution du marché n'engendrant pas d'incidence financière.

N° 07

**OBJET : Marchés Publics – Attribution du marché de fourniture et livraison de produits alimentaires pour les restaurants scolaires de la Communauté de communes Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des lots 1 à 14 du marché fourniture de produits alimentaires pour les restaurants scolaires de Bayeux Intercom conformément au corps de la présente délibération ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution du marché n'engendrant pas d'incidence financière.

#### N° 08

##### **OBJET : Eau potable et Assainissement – Contrat de territoire Eau et Climat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le contenu du contrat tel que présenté en pièce jointe de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit contrat.

#### N° 09

##### **OBJET : Eau Potable – Fixation du prix de l'eau potable.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Messieurs Julien GODEY, Gilles ISABELLE et Gilles MOULIN ayant voté contre – Madame Nelly RAFFIN, Messieurs Christophe POITEVIN et Gilbert MICHEL s'étant abstenus), **décide** :

- **De fixer** le tarif de la part fixe ou abonnement conformément au tableau présenté dans le corps de la délibération ;
- **De fixer** le tarif de la part variable ou redevance répondant aux besoins de fonctionnement et d'investissement selon le tableau présenté dans le corps de la délibération ;
- **D'appliquer** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 10

##### **OBJET : Assainissement – Fixation du prix de l'assainissement collectif.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Monsieur Julien GODEY ayant voté contre – Madame Nelly RAFFIN et Monsieur Gilles ISABELLE s'étant abstenus), **décide** :

- **De fixer** le tarif de la part fixe ou abonnement conformément au tableau présenté dans le corps de la délibération ;
- **De fixer** le tarif de la part variable ou redevance répondant aux besoins de fonctionnement et d'investissement selon le tableau présenté dans le corps de la délibération ;
- **D'appliquer** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 11

##### **OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle cadastrée ZO n° 91 sur le parc tertiaire de Nonant au profit de URBAN IMMOBILIER SARL.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession de la parcelle cadastrée ZO n° 91 d'une surface d'environ 2 064 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) située sur le parc tertiaire de Nonant au profit de la SARL URBAN IMMOBILIER au prix de 25 € HT le m<sup>2</sup>, assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.

#### N° 12

##### **OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés du territoire de la Ville de Bayeux pour 2022 (commerces de détail alimentaire et des établissements de vente en gros).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Bayeux dans les conditions précitées pour l'année 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 13

##### **OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés des territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches pour 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur les territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches dans les conditions précitées pour l'année 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 14

##### **OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
    - A M. BELLEE Joël, pour l'opération sise à St Martin des Entrées, 2 Rue des Brunelles concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation du sous-sol et pompe à chaleur) pour un montant de 21 084 € HT ;
    - A Mme CAVEY Jeanine, pour l'opération sise à Port en Bessin Huppain, 9 Rue Georges Thomine concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur, menuiseries et VMC) pour un montant de 13 899 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 15

##### **OBJET : Aménagement du Territoire – Prescription de la modification simplifiée n°4 du PLUi de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** le lancement d'une procédure de modification simplifiée pour mise en compatibilité du PLUi avec les futures dispositions du SCOT sur la déclinaison territoriale de la Loi Littoral ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 16

##### **OBJET : Politique de l'Habitat – Signature de la Convention d'Utilité Sociale Immobilière Basse Seine.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la Convention d'Utilité Sociale avec Immobilière Basse Seine ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### N° 17

##### **OBJET : Politique de l'Habitat – Renouvellement d'adhésion à l'espace conseil FAIRE Régional dans le cadre de la mise en place du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) sur le territoire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** l'adhésion de la Communauté de Communes à l'espace conseil FAIRE Régional pour l'année 2022 selon les modalités prévues dans la convention jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### N° 18

##### **OBJET : Politique de l'Habitat – Mise en place d'une OPAH Classique sur le territoire de Bayeux Intercom et d'une OPAH Renouvellement Urbain sur les centres-villes des Petites Villes de Demain – Définition des dispositifs financiers de ces futures opérations.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'engager**, pour une durée de 5 ans, une OPAH de droit commun sur l'ensemble du territoire intercommunal et une OPAH RU sur les périmètres des centres-villes de Bayeux et Port-en-Bessin – Huppain tels qu'annexés à la présente délibération, ;
- **De mettre** à la disposition du public au siège de Bayeux intercom et en mairies de Bayeux et Port-en-Bessin – Huppain, pendant un mois, les projets de convention. ;
- **D'inscrire** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant prévisionnel de 521 000 € pour la durée de l'opération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention d'opération réservant les

financements et définissant les engagements réciproques de l'Etat, de l'ANAH, et de l'ensemble des partenaires,

N° 19

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'approuver** les suppressions de postes telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 20

**OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 21

**OBJET : Ressources Humaines – Mutualisation des services techniques : création d'emplois dans le cadre du transfert de personnel (service commun entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** le transfert depuis la Ville de Bayeux vers la Communauté de communes Bayeux Intercom des agents du service commun « direction des services techniques » et dont le périmètre porte sur :
  - o Le pôle Bâtiments
- **D'approuver** la création de 17 postes dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o 3 postes d'adjoint technique à temps complet,
  - o 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o 2 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
  - o 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
  - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **De préciser** que le régime indemnitaire antérieur des agents transférés est conservé s'ils y ont intérêts ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

**OBJET : Ressources Humaines – Instauration du télétravail & Charte du télétravail.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'instaurer** le télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au sein de Bayeux Intercom ;
- **De valider** les conditions d'éligibilité et d'organisation du télétravail telles que spécifiées dans la « Charte du télétravail » annexée à la présente délibération ;
- **De préciser** que les crédits correspondants à l'indemnité forfaitaire télétravail seront inscrits au budget et que ladite indemnité ne peut dépasser 220 € par an et par agent ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

**OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition individuelle – Agent du Service Espaces Verts.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame Nelly RAFFIN s'étant abstenue), **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition d'un technicien du service Espaces Verts à hauteur de 10 heures par semaine ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention jointe en annexe.

N° 24

**OBJET : Finances – Avenant de prolongation à la Convention Territoriale d'Exercice Concerté.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prolongation d'un an du contrat de territoire conclu avec la Région Normandie ;
- **D'approuver** l'avenant à la convention Territoriale d'Exercice Concerté joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

**N° 25**

**OBJET : Finances – Création du budget annexe « Transport » au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur Jérôme BERGER s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** la création du budget annexe, selon la nomenclature M43, son assujettissement à la TVA et la dénomination « Transport » proposée ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 26**

**OBJET : Finances – Décisions modificatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

**N° 27**

**OBJET : GEMAPI – Dissolution du Syndicat Mixte de la Seulles et de Ses Affluents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la demande de retrait de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer du syndicat mixte de la Seulles et de Ses Affluents ;
- **D'approuver** la dissolution du Syndicat Mixte de la Seulles et de Ses Affluents à compter du 31 décembre 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 28**

**OBJET : GEMAPI – Modification des statuts de Bessin Urbanisme.**

Monsieur Arnaud TANQUEREL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** la modification des statuts du Syndicat Mixte Bessin Urbanisme (joints en annexe) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la délibération.

**N° 29**

**OBJET : GEMAPI – Syndicat mixte Bessin Urbanisme – Désignation de représentants supplémentaires.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants titulaires de Bayeux Intercom au sein du Syndicat mixte Bessin Urbanisme comme il suit :

BION-HETET Carine
CATTELAINE Daniel
DEMOULINS Benoît
DOS SANTOS Catherine
DUBOSQ Thierry
GOMONT Patrick
SIMONET Marie-Claude
TANQUEREL Arnaud
VAN ROYE Christophe
LEPOLTIER Mélanie
RUSSEIL Bruno

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants suppléants de Bayeux Intercom au sein du Syndicat mixte Bessin Urbanisme comme il suit :

BLET André
BOUST Sylvie
COTIGNY Daniel
ICHMOUKAMETOFF Gérard
LEMIERE Claude
BERGER Jérôme
DELORME Jean-Marc
MOULIN Gilles
ISABELLE Gilles
FRANÇOISE Rémi
COLLET-MORIN Bertrant

Bayeux, le 10 décembre 2021

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT